

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les Présentes conditions de vente sont applicables sauf modifications convenues expressément et par écrit entre les parties. En tous cas, nos conditions de vente ont toute priorité sur les conditions d'achat posées par l'acheteur.
2. OFFRES
Toutes les offres sont sans engagement. La validité n'excédera en aucun cas les 8 jours.
3. COMMANDES
Chaque commande doit être confirmée par nous par écrit avant de pouvoir nous engager. Dès le moment que la commande est acceptée par nous, elle ne peut être ni modifiée ni annulée par le client, sans notre consentement explicite et aux conditions que nous poserons.
4. PRIX
Toutes nos marchandises sont vendues, enlevées et acceptées dans nos usines à Ardooisie. En principe les prix peuvent être révisés par trimestre. En cas de commandes à livrer sur appel du client, les livraisons auront lieu mensuellement et par quantités proportionnelles à durée du contrat.
5. EMBALLAGES
Les caisses, emballages et accessoires servant au transport, autres que des cerclages et des ligatures, sont facturées à prix coûtant, même à défaut de toute mention à ce sujet dans notre offre ou dans notre confirmation de commande. Si le retour de l'emballage est prévu, il doit se faire sans frais et en bon état, nous permettant la réutilisation. Cela est applicable e.a. pour les containers utilisés lors de la livraison qui restent en tous cas la propriété de AVC.
6. DELAI DE LIVRAISON
Les délais de livraison sont donnés approximativement. Un retard de livraison ne peut ni donner lieu à des dommages intérêts ni à l'annulation de la commande par l'acheteur. Tout événement mettant obstacle à la réception régulière des matières premières et aux approvisionnements ou à la production normale ou au transport des marchandises, nous autorise à retarder l'exécution de la commande, sans droit de dédommagement pour l'acheteur, sauf expressément et par écrit autrement convenu entre les parties lors de l'acceptation de la commande. Des clauses de pénalité ne sont jamais acceptables
7. RECEPTION – ACCEPTATION
La réception de la marchandise s'opère dans nos usines dès le moment de la notification de la mise à disposition de l'acheteur ou au plus tard, dès le moment de son chargement sur camion pour l'expédition vers l'acheteur, même si elle est vendue franco, fob, cif ou en port dû. Tous les risques sont supportés par le client dès le moment de l'expédition et celui-ci peut exercer son contrôle chez nous jusqu'à ce moment. Puis, la marchandise est censée être acceptée. Aucun défaut ne sera reconnu par nous, si rien n'a été constaté avant l'expédition. En cas de dommages survenus pendant le transport, l'acheteur n'aura que recours contre le transporteur ou l'assureur. Seulement sur la demande explicite et aux frais du client, nous n'assurons les marchandises contre les risques de transport. Lors de la réception de la marchandise, il y a lieu de signer le double de la note d'envoi « pour réception ».
8. RECLAMATIONS
Toute réclamation ou contestation doit nous être signalée par écrit dans les 3 jours après la réception de la facture. Aucune réclamation au sujet de la marchandise fournie, de quelle nature qu'elle soit, ne sera prise en considération si elle ne nous parvient par écrit dans les 15 jours après l'expédition des marchandises. Le cas échéant, il y a 2 possibilités :
1) la rectification ou le remplacement des marchandises défectueuses ;
2) le remboursement de la somme due.
Notre responsabilité se restreint strictement à une des solutions susdites.
En cas de vices cachés, le délai de réclamation est porté à quatre mois. Nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences indirectes des fournitures défectueuses. Les réclamations éventuelles au sujet de la marchandise livrée ne peuvent être invoquées comme prétexte pour retarder le paiement.
9. RESERVE DE PROPRIETE
Le vendeur se réserve le droit de propriété des marchandises jusqu'au paiement de la totalité des factures. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente du matériel.
10. PAIEMENTS
1) Nos factures sont payables au comptant à Ardooisie, sans escompte, sauf quand d'autres conditions de paiement sont convenus par écrit.

TEL: 051/ 46 71 64

AVC NV
STEENOVENSTRAAT 11
B- 8850 ARDOOIE

FAX: 051/ 46 71 65

2) le défaut de paiement total ou partiel d'une facture à l'échéance :

- rend immédiatement exigible toutes les autres factures établies au nom du même client, même si celui-ci a accepté des traites à des échéances à venir en paiement des dites factures.
- oblige le client à nous payer de plein droit et sans mise en demeure, des intérêts moratoires sur les sommes encore dues, depuis la date de leur exigibilité jusqu'à celle du paiement effectif ; les intérêts moratoires sont calculés au taux d' escompte pratique par la Banque Nationale au moment du paiement en manière de traites non domiciliées, majoré de 4 %.
- nous autorise à tirer un effet payable à

vue sur le client, même si ce dernier prévoit dans ces conditions générales la non – disposition sur sa caisse.

- nous autorise à augmenter le montant de la facture, de plein droit et sans mise en demeure, de 15 % à titre de clause pénale conventionnelle pour les frais extra judiciaires sans que cette disposition entrave l'application éventuelle de l' art. 1244 du Code Civil à l'avantage du débiteur.

11. le tribunal de Commerce de Brugge et le Juge de Paix du Canton dans lequel est situé notre Siège Social ou le Tribunal du domicile de l'acheteur, au choix de Vendeur, sont seuls compétents. Seul le droit belge est applicable